



SERVICE DES SPORTS
Téléphone : 04.94.01.46.58
Fax : 04.94.01.56.87

ACTIVITÉS NAUTIQUES ADULTES 2019/2020

Renseignements et Inscriptions :

- Au Service des Sports de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, aux jours indiqués ci-après, **en fonction de l'activité choisie :**
- **Lundi 9 et Mardi 10 Septembre:** Inscriptions aux **Activités Nautiques**
- Les Samedis 14 et 21 Septembre, de 9h à 12h : Inscriptions ouvertes à l'ensemble des Ecoles Municipales des Sports (sous réserve de place disponible)

NB : en dehors de ces créneaux d'inscriptions, aucun dossier ne sera accepté par le service

Pièces à fournir :

- Une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident corporel
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité,
- **Un chèque libellé à l'ordre : « Régie Sports et Loisirs La Crau », pour le paiement de l'adhésion**

ACTIVITE MUNICIPALE	EDUCATEUR RESPONSABLE	LIEUX	JOUR ET HORAIRES	PUBLIC CONCERNE
VOILE / KAYAK/ STAND-UP PADDLE	HERVE BOUTY	Base Nautique de Carqueiranne	MARDI 17h à 19h SAMEDI 9h30 à 12h	ADULTES

2 périodes seront organisées :

- 1^{ère} période (16 séances)
Début des cours le Mardi 10 Septembre 2019 à 17h
Fin des cours le Samedi 2 Novembre 2019 sur la journée entière, de 9h30 à 17h
- 2^{ème} période (16 séances)
Début des cours le Mardi 28 Avril 2020 à 17h
Fin des cours le Samedi 20 Juin 2020 sur la journée entière, de 9h30 à 17h

Conditions à remplir par les pratiquants :

- avoir plus de 18 ans.
- être domiciliés à La Crau.
- avoir pris connaissance du règlement intérieur pour le fonctionnement de l'activité municipale nautique dédiée aux adultes.

Tarif: 55 euros par période et par personne.



SERVICE DES SPORTS
Téléphone : 04.94.01.46.58
Fax : 04.94.01.56.87

2019/2020

**ACTIVITÉS NAUTIQUES
ADULTES
Fiche individuelle
d'inscription**

NOM : **PRENOM** :

DATE DE NAISSANCE : / /

ADRESSE :

.....

TEL : **MAIL** : @

- Déclare être assuré en Responsabilité Civile et Individuelle Accident Corporel *
Compagnie d'assurance N° de contrat.....

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'activité municipale nautique dédiée aux adultes.*

- Personne à prévenir en cas d'accident :

NOM :

ADRESSE :

TEL :

***cocher la case si accord**

**REGLEMENT INTERIEUR
ACTIVITÉS NAUTIQUES ADULTES**

L'admission à l'activité municipale est gérée et administrée par le service des sports de la mairie ; il convient de retirer un dossier chaque année à la période de la rentrée scolaire.

Les inscriptions ne seront définitives qu'après avoir rempli toutes les formalités et avoir fourni l'attestation d'assurance et le certificat médical.

Un calendrier des activités est défini chaque année faisant état de la date de début et de fin des cours.

En cas de conditions atmosphériques défavorables, l'activité pourra être annulée. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou remplacement des séances.

TARIF : 55 euros par période et par personne.

Date et Signature pour accord